

***Appel à candidatures
« Fabriques de la connaissance » – année 2021-2022***

Cadre d'intervention approuvé par délibération en date du 20 octobre 2017

1-PRESENTATION DES « FABRIQUES DE LA CONNAISSANCE »

La Stratégie régionale pour la connaissance du territoire, adoptée le 20 octobre 2017 par l'assemblée régionale, institutionnalise un cadre transversal de commande d'études et d'information géographique à destination des services de la Région en collaboration avec ses partenaires.

En complément des appels à projet recherche composés de 3 volets (général, plateforme et exploratoire) en lien avec les orientations du Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, la stratégie régionale de la connaissance propose cet appel à candidatures « Fabriques de la connaissance ». Ce cadre d'actions positionne l'observation, l'analyse et la prospective au cœur de l'action régionale, qui a pour objectif d'accroître la capacité de l'institution régionale à exercer son rôle de chef de file sur ses compétences propres, et permettre son évaluation mais aussi d'alimenter la réflexion des acteurs du territoire souvent démunis en ressources stratégiques internes.

Dans ce cadre, quatre principaux « partenariats publics-publics de la connaissance » structurent la production des études prospectives régionales : le présent partenariat avec les Etablissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche, le partenariat avec l'INSEE, le partenariat avec les agences d'urbanisme et le partenariat avec le réseau consulaire.

L'« Appel à projet régional des fabriques de la connaissance 2021-2022 », issu de la Convention-cadre 2018-2021 relative au partenariat de la connaissance entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les Établissements d'enseignement supérieur et de recherche, a pour objectif d'identifier les équipes universitaires et scientifiques en sciences humaines et sociales intéressées par les sujets de recherche-action proposés par la Région, d'élaborer des dynamiques de collaborations entre les directions du Conseil régional et les laboratoires et les formations des Universités, et de soutenir financièrement les projets retenus dans le cadre de cette coopération.

La date de clôture de dépôt des dossiers est fixée au 01 octobre 2021.

2-BESOINS D'ETUDES DU CONSEIL REGIONAL ET ORIENTATIONS PRIVILEGIEES

Les équipes universitaires et scientifiques pourront proposer des actions répondant à cet « appel à projets » portant sur les trois axes de recherche et d'action prioritaires, en lien avec les compétences de la Région, ses enjeux prospectifs et les orientations de la mandature. Dans le cadre de cette convention 2020-2021, la Région Sud souhaite nouer des partenariats autour des sujets suivants qui font l'objet de descriptifs dans l'annexe 1 :

Axe 1 « Mieux connaître les habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur », porte sur la connaissance des habitants de la région, leurs trajectoires et leurs modes de vies :

1	Explorer les maritimités contemporaines de la région
2	Trajectoire d'installation des jeunes agriculteurs

Axe 2 « Mieux connaître les territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur », traite des problématiques prospectives et interdisciplinaires liées aux compétences de la Région, à ses dynamiques territoriales et ses filières stratégiques :

3	Etat des lieux et analyse des Zones agricoles protégées en région
4	Les changements de pratique de mobilité et les enjeux de la démobilité
5	Etat des lieux l'évolution de la biodiversité régionale
6	Microcartographie de la vacance commerciale dans les centre-villes
7	Historique de l'offre commerciale et de la vacance dans les territoires à enjeux
8	Transition énergétique des stations de ski

Axe 3 « Mieux diffuser la connaissance du territoire », concerne les actions de diffusion et de communication des connaissances régionales dans le champ des sciences humaines et sociales en mobilisant les différentes ressources disponibles (vulgarisation scientifique, éditions et médias universitaires, open access, etc...) » :

9	Sudorama, fresque audiovisuelle, numérique et pédagogique
10	Rencontres Connaissance du territoire
11	Valorisation du partenariat des « fabriques de la connaissance »

3- PRINCIPES DE LA COOPERATION

Cet « Appel à projet régional des fabriques de la connaissance 2021-2022 », et la convention d'application annuelle qui en résultera, s'inscrivent dans le cadre juridique d'un marché public sans mise en concurrence ni publicité conformément aux dispositions de l'article 12.4 de la Directive « Marché public » 2014/24 du 26 février 2014 relative au partenariat public-public, transposée dans l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 (article 18).

Pour rappel, la coopération entre pouvoirs adjudicateurs repose notamment sur les principes juridiques suivants :

- la coopération envisagée a pour objet de mettre en œuvre une mission de service public commune aux dites entités, dans le but de garantir que « les services publics dont elles doivent assurer la prestation sont réalisés en vue d'atteindre les objectifs qu'elles ont en commun » ;
- la coopération instaurée est uniquement régie par des considérations et des exigences en lien avec la poursuite d'un intérêt public ;
- la coopération ne doit pas aboutir à privilégier un opérateur économique tiers.

D'autres principes méthodologiques sont au cœur des recherches-actions de la convention, qui sera élaborée suite aux résultats de cet appel à projets :

- contribuer au rayonnement de la recherche régionale en sciences humaines et sociales auprès d'un large public (des professionnels de l'action publique aux citoyens).
- contribuer de façon directe ou indirecte à l'élaboration des politiques publiques régionales ;
- renforcer l'interdisciplinarité et la place transversale des sciences humaines et sociales ;
- favoriser les collaborations inter-laboratoires au sein de la région ;
- rendre des livrables de recherche-action adaptés aux différentes cibles identifiées selon les projets ;

4- BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires de l'appel à candidatures « Fabriques de la connaissance 2021-2022 » sont les équipes de chercheurs, d'enseignants et d'étudiants relevant des établissements d'enseignement supérieur et de recherche signataires de la convention cadre 2018-2021 : Aix-Marseille Université

(AMU) ; l'Université d'Avignon (AU) ; l'Université Côte d'Azur (UCA) ; l'Université de Toulon (UTLN) ; l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) d'Aix-en-Provence.

5- CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra comprendre une note de 3-4 pages organisée autour des rubriques suivantes : titre de l'action ; nom du/des laboratoire(s) ou formation(s) candidat(e)(s) ; contexte ; objectifs ; méthodologie ; livrables attendus ; calendrier (au plus tard, la fin de l'action sera prévue en décembre 2022) ; équipe pressentie en précisant la personne référente ; partenariat éventuel ; tableau des dépenses prévisionnelles par grand poste.

La proposition de recherche-action, présentée dans le dossier de candidature, sera élaborée en prenant en compte les attendus de la ou des direction(s) de la Région concernée(s). Les équipes candidates devront prendre contact avec les référents de la Région précisés à la fin de chaque descriptif des actions proposées figurant dans l'annexe 1.

Les dossiers de candidature devront être envoyés par mail à la Région au plus tard le 01 octobre aux personnes suivantes :

- le référent de la convention befribourg@mareregionsud.fr au sein du Service Connaissance Territoriale ;
- le référent de la direction de la Région précisé à la fin de chaque résumé des besoins d'études de l'annexe 1 du présent appel à projet ;

tout en mettant en copie :

- la Direction de la valorisation de l'université dont dépend l'équipe candidate ;
- et le secrétariat du Service Connaissance Territoriale vcucchi@mareregionsud.fr et cduche-min@mareregionsud.fr.

6- INSTRUCTION ET SELECTION DES DOSSIERS

L'instruction des dossiers sera faite par les services de la Région. Un comité de sélection, réunissant les directeurs de la recherche et de la valorisation des 4 universités et la Direction de l'IEP d'Aix-en-Provence, se réunira le 08 octobre 2021 afin d'examiner les dossiers et de sélectionner les lauréats.

Les actions de recherche sélectionnées constitueront le corps de la convention annuelle d'application 2020-2021, qui sera soumise à la signature des représentants des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. La notification du marché pourra ensuite intervenir d'ici la fin de l'année.

Les principaux critères de sélection des dossiers de candidature sont les suivants :

- qualité scientifique (hypothèses, problématique et méthodologie) ;
- pertinence de la proposition scientifique au regard des besoins de la Région ;
- composition de l'équipe pressentie pour mettre en œuvre la recherche (en lien avec les curriculums vitae).

7- SUIVI DES PROJETS

La réalisation des projets retenus fera l'objet d'un suivi par les services de la Région et des partenaires qui pourraient être associés. Le « comité de suivi et de valorisation » réunissant les Directeurs de la Recherche de chaque établissement d'enseignement supérieur et de recherche et/ou de leurs représentants ainsi que des membres du Service Connaissance Territoriale de la Région (chef de service, chefs de projet en charge de la présente convention et de sa valorisation) assurera, quant à lui, le suivi de cette coopération, de la qualité des livrables ainsi que de leurs diffusions et valorisations.

8- VALORISATION ET DIFFUSION DES LIVRABLES ISSUS DE LA CONVENTION

La Région et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont propriétaires des productions comprises dans le champ du programme partenarial régional formalisé par la convention. Leur diffusion au-delà du cercle des membres du partenariat est soumise à l'accord préalable de chacun des partenaires concernés. Les résultats des actions réalisées dans le cadre du partenariat pourront être rendus publics après validation des contenus dans le cadre du respect du cadre institutionnel et de la politique de communication de la Région et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Les partenaires s'engagent à s'informer collectivement de la diffusion, même restreinte, des documents intermédiaires de travail. Les rapports, les notes et les fichiers d'information géographique et statistiques produits dans le cadre de ces productions devront respecter les modalités exprimées par la Région en accord avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (chartes graphiques régionales, formats de fichiers, etc.) de manière à faciliter leur diffusion (lignes éditoriales, plateforme Data-Sud, etc...).

Le « comité de suivi et de valorisation » fixe les modalités de valorisation, de diffusion et de communication des résultats des différentes actions.

ANNEXE 1 : BESOINS D'ETUDES DES DIRECTIONS DE LA REGION LIES
A L'APPEL A CANDIDATURE « FABRIQUES DE LA CONNAISSANCE » – ANNEE 2020-2021

Axe 1 « Mieux connaître les habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur », porte sur la connaissance des habitants de la région, leurs trajectoires et leurs modes de vies

1- Explorer les maritimités contemporaines de la région

Cette étude vise à révéler les représentations sociales de la maritimité, soit rendre compte de comment la mer est perçue, vécue, appropriée, comprise et interprétée par les habitants de la région, en étant attentif aux trois dimensions suivantes : l'économie, l'écologie, le tourisme. Cette nouvelle étude fait suite à une première phase dans laquelle a été proposée une étude des représentations sociales de la maritimité ; une étude de la maritimité écologique ; une identification, catégorisation et cartographie du tissu associatif régional en lien avec la mer.

Pour la Phase 2 de l'étude sur l'identité maritime en région sud en 2022, il est attendu pour finaliser les objectifs de la première phase :

- une cartographie et analyse spatiale de la visibilité de la mer qui visera à proposer une objectivation de la maritimité par une entrée paysagère.
- Une étude de la maritimité des trois métropoles régionales dans laquelle il s'agira de questionner la maritimité au travers des politiques publiques de la mer et du littoral menées dans les trois grandes villes côtières de la région (Marseille, Nice, Toulon).
- Une étude de la maritimité touristique et récréative où il s'agira de voir entre autres, comment le tourisme littoral a impacté les habitants, comment il est aujourd'hui accepté ou rejeté, vu comme étant constitutif de l'identité maritime régionale.

Les résultats doivent nous permettre d'apprécier les contours de l'identité maritime régionale et la possibilité d'émergence d'une nouvelle maritimité ainsi que les perspectives d'évolution dans les pratiques et les aménagements de demain. Cette étude pourra être modifier à la marge dans son contenu ou sa méthode en fonction des résultat de la 1ere étude 2020 /2021 et de la conférence intermédiaire.

Les livrables attendus :

- Une cartographie et les fichiers SIG de la visibilité de la mer
- Les rapports de synthèse des 2 phases
- Une restitution de l'étude au sein de Assemblée Maritime régionale
- Des fiches sur les enjeux et les recommandations

Contact : sguignonnet@mareregionsud.fr

2-Trajectoires d'installation des jeunes agriculteurs

En 10 ans, la France a perdu 11% de ses exploitations agricoles. De plus, au regard de la pyramide des âges et des départs en retraite massifs prévus dans les années à venir, cette tendance devrait se renforcer en entraînant la disparition d'environ un quart des exploitations qui subsistent encore. En Région Sud, le nombre d'exploitations et la surface agricole utilisée chutent 4 fois plus vite qu'au niveau national. La moyenne d'âge des chefs d'exploitation est de 54 ans, un tiers ont 60 ans ou plus. La transmission des exploitations des plus de 58 ans est assurée dans moins de la moitié des cas. La friche, les grands aménagements, le photovoltaïque et l'urbanisation retirent des terres à l'agriculture tandis que l'agrandissement des fermes complexifie leur reprise et peut entraîner une reprise par des capitaux extérieurs. Paradoxalement, le métier d'agriculteur attire aujourd'hui des porteurs de projet aux profils diversifiés, pour beaucoup non issus du milieu agricole. Malheureusement, une proportion importante d'entre eux ne parvient pas à aller au bout de la démarche pour des diverses raisons : formation insuffisante, méconnaissance du métier, projets mal conçus, difficultés de trouver des terres et un logement, problèmes d'accès aux financements nécessaires, lourdeur et complexité du parcours d'accompagnement vers la Dotation Jeune Agriculteur (DJA), inadéquation entre le projet et l'offre d'exploitations en place... De plus, les mécanismes de la transmission évoluent. A la succession de père en fils s'ajoutent des formes d'éclatement et de recomposition du capital d'exploitation et du capital foncier qui dérogent en profondeur au mécanisme conventionnel de l'installation et de la succession dans le cadre d'une agriculture familiale. La population agricole se rétrécit, elle ne constitue plus son propre vivier pour assurer son renouvellement.

A partir de 2023, dans le cadre de la prochaine Politique Agricole Commune (PAC), la Région aura la responsabilité de la DJA. Avec l'arrivée d'une nouvelle mandature, c'est donc l'occasion de repenser l'ensemble de la politique régionale de renouvellement des générations, et mobiliser le partenariat autour de cet enjeu. Or, comme cela a été souligné en Comité Régional Installation Transmission (CRIT) en décembre 2020, il existe des inconnues sur les parcours des porteurs de projet, et notamment la viabilité des installations à long terme en fonction du type de projet, de profil. Beaucoup de porteurs de projets se renseignent avec un projet d'installation, beaucoup moins passent le cap. Capte-t-on tous les porteurs de projets dans les Points Accueils Installation ? Quelles sont les raisons de l'abandon de projets ? Quelle durabilité des projets de porteurs accompagnés sur des DJA « limite » ? Que deviennent les porteurs de projet qui ne sont pas accompagnés via la DJA ? Des accompagnements à l'installation alternatifs à celui des Chambres d'Agriculture et des ARDEAR existent-ils, avec quels résultats ? Quels mécanismes d'installation dans les filières au profil plus capitaliste et plus généralement comment faire évoluer notre regard sur l'installation, dans ce contexte de mutation du monde rural et des modes transmission et d'installation ?

L'étude pourra comporter un volet technico-économique, établissant des références sur l'installation dans des filières spécifiques où le territoire manque de données (filière végétales).

Contacts : cpasquetti@maregionsud.fr ; sbacha@maregionsud.fr ; jchassaing@maregionsud.fr

Axe 2 « Mieux connaître les territoires de Provence-Alpes-Côte d’Azur », traite des problématiques prospectives et interdisciplinaires liées aux compétences de la Région, à ses dynamiques territoriales et ses filières stratégiques

3- Etat des lieux et analyse des Zones agricoles protégées en région

La mise en place de dispositifs réglementaires de type Zones agricoles protégées fait partie de la stratégie régionale pour une gestion plus économe de l’espace mise en place dans le cadre du Schéma régional d’aménagement, de développement durable et d’égalité des territoires (SRADDET) arrêté par la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d’Azur, le 26 juin 2019. Dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du SRADDET, le laboratoire TELEMME et la Région ont réalisé en 2021 un état des lieux et une analyse des Zones Agricoles Protégées en région Provence-Alpes-Côte d’Azur. Ce travail est en cours de finalisation. Il s’appuie sur :

- Un travail de collecte et recueil d’informations et de données cartographiques,
- Une analyse cartographique des différentes Zones agricoles protégées (et PAEN) arrêtés et en projet
- La réalisation d’une enquête auprès des acteurs impliqués dans ces démarches (agriculteurs, techniciens et élus des collectivités, techniciens et élus d’organisations professionnelles agricoles, représentants d’associations locales, agents des services de l’Etat, agents des Départements) avec près de 140 participants.

Le travail engagé intéresse différents acteurs à l’échelle nationale, qui sont associés désormais dans le comité de suivi : Ministère de l’Agriculture, Fédération nationale des SAFER, Association Terres en Ville, réseau français des acteurs des politiques agricoles et alimentaires d’agglomérations. Ces acteurs souhaitent engagés un travail similaire à l’échelle nationale et sont très intéressés par la méthodologie déployée.

La reconduite pour l’année 2022 de l’action relative à l’ « ETAT DES LIEUX ET ANALYSE DES ZONES AGRICOLES PROTEGEES (ZAP) EN REGION SUD-PROVENCE-ALPES-COTE D’AZUR » vise à mettre en œuvre d’actions de valorisation du travail effectuée :

- Action 1 : organisation d’un séminaire sur le thème des ZAP et PAEN
- Action 2 : réalisation d’un guide méthodologique à l’attention des élus et techniciens des collectivités permettant de favoriser la mise en place de ces outils de préservation
- Action 3 : valorisation scientifique du travail réalisé en 2021 dans l’optique de publications universitaires
- Action 4 : suivi et appui aux démarches qui vont s’engager au niveau national par le Ministère de l’agriculture, la FNSAFER ;

Contact : sthureau@maregionsud.fr

4 - Les changements de pratiques de mobilité et place de la démobilité

Il s'agit d'explorer la question des changements de comportements en matière de mobilité. L'enjeu est d'accompagner au mieux les évolutions de mode de vie liés au changement climatique dans la région (atténuation et adaptation) et de voir quelle place peut occuper la démobilité pour les citoyens et les politiques d'entreprises dans les années à venir. En préalable la notion de démobilité sera interrogée et un état de l'art sera réalisé selon une approche socio-historique qui devra permettre de recontextualiser la recherche. Il s'agira d'éclairer le sujet par une double approche centrée sur :

- les pratiques individuelles de mobilité (pendulaire, quotidienne, de loisir) et de démobilité, pour identifier les mécanismes psychologiques et sociaux qui conduisent à des choix de mobilité et des moments de changements de pratiques,
- les pratiques des entreprises en matière de politique de mobilité décarbonées et/ou de démobilité pour leurs salariés (déplacements domicile travail ou professionnels).

Dans le premier volet, il s'agit de mieux comprendre comment les processus de socialisation, les événements de la vie, les situations économiques et sociales influent sur les pratiques de mobilité et les changements de mode en repartant des recherches existantes. Il sera ciblé un nombre de personnes limité au profil hétérogène (à co-construire) en région Provence Alpes Côte d'Azur. Car il ne s'agira pas de quantifier des pratiques, mais de les qualifier en se demandant, selon les situations individuelles à caractériser :

- quels sont les facteurs les plus déterminants aux changements de pratiques de mobilités durables dans les parcours de vie selon les profils (à déterminer) de personnes ?
- quelle place occupe ou pourrait occuper dans le futur, la démobilité ?

Dans le second volet, il s'agit de repérer au travers de quelques monographies d'entreprises publiques ou privées de taille, de secteurs et de zones géographiques variés des démarches innovantes en matière de politique de réduction de mobilité décarbonée ou de démobilité.

Ce deuxième axe devra permettre de déterminer :

- qu'est-ce qui a amené l'entreprise à être vertueuse sur le champ de mobilité décarbonée ?
- Et quelles sont les actions les plus porteuses de changements dans la durée, sans occulter les effets rebonds possibles ?
- Quelles sont les conditions de reproductibilité de ces types d'action ?

In fine, il s'agit d'identifier des leviers propices au changement et des expériences réussies vers des mobilités décarbonées et de voir quelle place pourrait occuper la démobilité en identifiant les effets positifs et négatifs. La dernière partie de la recherche-action consiste à imaginer le rôle possible des politiques locales pour favoriser cet accompagnement aux mobilités décarbonées et en particulier à la démobilité par les acteurs publics locaux. Un séminaire de co-construction sera organisé à la fin de la seconde phase.

Contact : lcausse@mareregionsud.fr ; befribourg@mareregionsud.fr

5- Etat des lieux de la biodiversité régionale

Il s'agit de faire un état des lieux de toutes les études en région où sont réalisées des suivis naturalistes sur le terrain (suivis de faune, flore, habitats, placettes, sentinelles, autres...) et, à partir de cet état des lieux, de proposer la mise en place d'un système coordonné de suivi de l'évolution de la biodiversité régionale à partir de données de terrain sur de longues durées. L'étude pourra proposer l'identification de nouveaux sites et/ou types de milieux/habitats pour lesquels un suivi doit être mis en place. Ce projet propose d'étudier un réseau de sites sentinelles avec des observations météorologiques existantes et de choisir un sous-ensemble représentatif de la biodiversité végétale de la région pour l'évaluation des traits explicatifs des changements.

Il se compose en 3 volets :

- Etude des impacts récents des changements climatiques sur la biodiversité végétale pour réaliser la synthèse de la montée en altitude des espèces selon leurs niches climatiques.
- Installation d'un réseau de sites sentinelles pour la biodiversité associé au réseau d'observation du climat de météo France. Un protocole de relevé rapide des espèces présentes sera défini en amont. Ces placettes permanentes seront ensuite suivies et documentées par un réseau d'observateurs volontaires et professionnels.
- Mesure des traits fonctionnels susceptibles de répondre aux changements climatiques : traits de phénologie (persistance des feuilles, date de floraison...), traits hydrauliques des plantes (densité des feuilles et des axes) et traits de régénération (masse des graines et traits de dispersion). Les variations de ces traits fonctionnels entre sites seront ensuite corrélées avec les variations climatiques entre stations météorologiques afin d'établir une correspondance fine entre le climat et l'évolution morphométrique, phénologique et reproductive des espèces.

La Région souhaiterait par ailleurs disposer d'une étude bibliographique psycho-sociologique approfondie sur cette question permettant de mieux identifier l'ensemble des ressorts potentiellement à l'œuvre dans les différentes catégories de population et, le cas échéant, les outils qui ont pu déjà être identifiés et tester pour améliorer la situation.

Contact : jpmariani@maregionsud.fr

6- Microcartographie sur la vacance commerciale dans les centres-villes

Un cycle de « Data Days », autour des centres-villes commerçants de la région en lien avec les EPCI, la DREAL, les CCI, la fédération des managers de centre-ville, les chefs de projet « actions cœur de ville », les chambres consulaires, Rising Sud, les agences d'urbanisme, à l'initiative de la Région et de sa plateforme régionale connaissance du territoire sera programmé en 2022. Il poursuivra plusieurs objectifs : d'abord, inciter les acteurs mobilisés autour du commerce à ouvrir plus largement leurs données pour les rendre accessibles à tous, contribuer aux plateformes ouvertes (OpenStreetMap, Mapillary, etc...) pour améliorer la connaissance et le rayonnement des quartiers et des rues concentrant des commerces sur le web et, enfin, positionner DataSud et SudFoncierEco comme espaces collaboratifs et de diffusion au bénéfice de l'intelligence économique des territoires de la région. L'évolution de l'occupation des locaux commerciaux et le suivi de la vacance constitueront une des problématiques prioritaires.

Inscrit dans le cadre du réseau régional d'information géographique Sudlgéo, ce cycle de « Data days » co-organisé comprendra des masters class, des journées contributives et d'échanges d'expériences autour de la connaissance ouverte des quartiers commerçants (data, carto, visuels et rédactionnels). Il pourrait s'articuler autour des actions suivantes : 1) étude préalable des outils, méthodes et des données existants ; 2) cycle de séminaires partenariaux et techniques en lien avec l'équipe de la plateforme régionale permettant de définir les méthodes et les outils cartographiques à mobiliser et faire évoluer en lien avec SudFoncierEco ; 3) identification des territoires volontaires et lancement des levés cartographiques des commerces sur le terrain ; 4) journée de restitution et retours d'expérience du cycle de « Data Days » autour des centres-villes commerçants de la région.

Contact : lcantaloube@mareregionsud.fr et xdurang@mareregionsud.fr

7- Historique de l'offre commerciale et de la vacance dans les territoires à enjeux

L'exécutif régional s'est engagé dans un programme de lutte contre la vacance commerciale dans les centre-ville à travers l'opération « zéro rideaux fermés ». Au-delà d'un déploiement budgétaire d'opérations d'aménagement, l'enjeu est de proposer une offre intégrée « redynamisation des centres anciens » de la Région aux territoires. Dans cette perspective, il s'agit de proposer une étude qualitative de contextualisation de la problématique de la vacance commerciale à travers une étude qui trace l'historique de l'offre commerciale et propose une analyse de l'existant dans les territoires à enjeux.

Cette étude, qui pourra emprunter par exemple la forme de monographies de rues ou de zones, viendra idéalement compléter la microcartographie de la vacance commerciale dans les centre-villes, dont le périmètre exclu cependant les trois grandes métropoles régionales (Aix-Marseille, Toulon et Nice).

Cette étude doit permettre de produire des recommandations afin de flécher au mieux les possibilités d'accompagnement et de financement des entreprises des territoires concernés. L'objectif opérationnel est de mener des démarches clefs en main sur des territoires prioritaires combinant analyse, aménagement et aide aux entreprises, en coordonnant les dispositifs au sein des différentes directions de la Région, et en complémentarité avec ceux déployés par les autres partenaires comme la Banque des territoires.

Contact : sbadel@mareregionsud.fr

8 - Transition énergétique des stations de ski

Cette étude correspond à la phase de mise en œuvre de la méthodologie d'analyse de transférabilité formulée durant la première phase de cette action, actuellement en cours de finalisation, sur trois stations. Une analyse affinée de ces stations sera réalisée grâce à la réalisation de diagnostics interdisciplinaires associant les grilles d'analyse de l'architecture, l'urbanisme, la géographie, l'aménagement et la sociologie. Cette analyse permettra de formuler des préconisations concrètes en termes de leviers de changements techniques et comportementaux. Pour ce faire, un focus sera réalisé sur trois stations de sports d'hiver sélectionnées en concertation avec le Conseil Régional.

La géographie et l'aménagement seront mobilisés afin d'appréhender les stations dans leur contexte socio-spatial à différentes échelles (régionale, départementale, intercommunale, communale, quartier). Il s'agira de recenser les solutions matérielles de transition énergétique mobilisées par ces

stations et les potentialités à développer au regard de leur contexte d'implantation et des dynamiques en cours. L'approche urbanistique, au sens large, s'appuiera sur une analyse paysagère (la station dans son site), urbanistique (la forme et l'organisation de la station), réglementaire (le PLU ainsi que les éventuels outils opérationnels d'aménagement mis en œuvre (ZAC, PUP...)) et architectural (la forme et l'organisation de quelques bâtiments « témoins »). La dimension urbanistique et architecturale sera également analysée sous l'angle patrimonial : de nombreuses stations sont aujourd'hui de précieux témoins de l'histoire de l'architecture de la deuxième moitié du XXème siècle, participant ainsi de leur attractivité. La sociologie vise à cerner les niveaux d'acceptation sociale concernant la transition énergétique, les attentes et les propositions en termes de solutions matérielles ou sociétales. Ces enquêtes recueilleront et analyseront les niveaux d'adhésion des acteurs territoriaux et des publics aux principes de la transition énergétique. La question du sens et du bienfondé de la transition leur sera posée. Leurs avis sur les solutions matérielles et sociétales à prioriser sera ensuite recueilli. Il s'agit aussi de saisir les contraintes et les opportunités qui pourraient expliquer leur adhésion ou non adhésion à la transition énergétique. L'analyse des réponses à ces questions s'attachera à identifier les freins et les leviers à la mise en œuvre de la transition énergétique par les acteurs du territoire. Des préconisations d'actions stratégiques et de communication intégrant ces freins et ces leviers seront ensuite proposées.

Contact : nginestou@maregionsud.fr

Axe 3 « Mieux diffuser la connaissance du territoire », concerne les actions de diffusion

9 -« Sudorama », fresque audiovisuelle, numérique et pédagogique

La Direction Générale Adjointe Education, Culture et Jeunesse intervient dans les domaines d'interventions prioritaires pour la collectivité. Elle pilote les politiques publiques volontaristes vers les acteurs de la filière culturelle et sportive notamment, mais également les champs de compétences essentiels de l'institution régionale que sont la Jeunesse et les Lycées. Ainsi, la Région poursuit une politique éducative et culturelle au service du territoire, dans le secteur du numérique, des industries créatives, du cinéma et de l'audiovisuel.

En 2019, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a entamé un élargissement et un développement de l'offre à vocation éducative et culturelle, lié au déploiement des manuels et tablettes numériques dans les établissements d'enseignements généraux et professionnels. La Région et l'Ina ont également décidé de renouveler leur partenariat sous la forme d'une convention pluriannuelle de coproduction avec pour objectif la transformation et l'enrichissement de la fresque multimédia. Cette nouvelle fresque, nommée « Sudorama », permet de favoriser les nouveaux usages pédagogiques des archives audiovisuelles en ligne, tout en contribuant à élargir l'offre de contenus numérisés, sur l'ensemble des points de contacts régionaux (Environnement numérique de travail, actions d'éducation aux images, portail Connaissance du Territoire...).

La Région a souhaité donner l'accès à une mémoire audiovisuelle numérique au service de nouveaux usages éducatifs et culturels proposés aux jeunes publics de la région. Elle entend développer également les voies d'accès à une connaissance commune plus large et diversifiée basée sur les archives audiovisuelles de l'Ina. Conçue comme un outil innovant d'accès aux archives issues des ressources de l'Ina, « Sudorama » propose—une éditorialisation propre à chaque vidéo, des

fonctionnalités avancées, la création de classeurs numériques pour les enseignants et leurs élèves, l'accès aux téléchargements de contenus, et des repères pédagogiques spécialement adaptés pour les enseignants et leurs élèves.

Cette illustration de la mémoire audiovisuelle des 50 dernières années a été enrichie de 40 documents avec notices en 2020, et 4 parcours pédagogiques. En 2021, la fresque s'est enrichie de 5 nouveaux Repères pédagogiques et de 20 nouveaux Documents. Chacun de ces Documents seront accompagnés d'une Note de contexte rédigée par les enseignants, historiens ou experts. Les thèmes et les orientations sont définis par le comité éditorial dont les membres sont la Région, le Rectorat, l'Ina et autres acteurs en réseau de l'enseignement en région, notamment l'Inspé, Le CleMI et Canopé.

Contact : csfernandez@mareregionsud.fr

10- Rencontres Connaissance et Territoire

L'objectif des rencontres est d'éclairer les débats publics par la diffusion et la mise en visibilité des informations à destination des citoyens et des partenaires. L'action proposée consiste à accueillir et animer des rencontres autour de sujets d'intérêt régional dans le cadre d'un cycle de « Rencontres Connaissance du territoire » ouvert aux techniciens, élus, membres de la société civile, journalistes ... en mobilisant une expertise scientifique en communication et journalisme pour l'accompagnement du dispositif. Une attention particulière devra être portée sur la dimension pédagogique du projet, les étudiants devront être impliqués dans la couverture journalistique des sujets proposés.

La programmation de ce cycle est réalisée par un comité de programmation rassemblant l'Etat (INSEE et Université), et la Région (service connaissance territoriale et information géographique).

Ce cycle de rencontres sera construit sur la base des travaux réalisés par l'Etat (statistique publique) et la Région (partenariats de la connaissance), ainsi que leurs centres ressources dédiés (observatoires régionaux type ORM).

Le CESER est étroitement associé à ces rencontres. Constitué de représentants de la société civile, appelés à produire des avis sur les politiques régionales et sur le territoire, il constitue un public de référence pour ces rencontres.

Contact : sangot@mareregionsud.fr

11-Valorisation du partenariat des « fabriques de la connaissance »

Dans la continuité de 2020, cette action du partenariat entre la Région et les universités aura pour objectif de rendre disponible les résultats des actions pour éclairer les débats publics par la diffusion et la mise en visibilité des informations sous des formats communicants. Ce projet a pour ambition de valoriser la connaissance produite dans le cadre des « Fabriques de la connaissance » par la réalisation d'un magazine dressant le bilan de l'année écoulée.

Contact : sangot@mareregionsud.fr et bfribourg@mareregionsud.fr

ANNEXE 2 : ELEMENTS A TRANSMETTRE DANS LE CADRE DES CANDIDATURES

« FABRIQUES DE LA CONNAISSANCE » – ANNEE 2021-2022

- Chaque dossier de candidature (Note de 3-4 pages + CV de l'équipe pressentie) doit être adressé par l'équipe scientifique candidate en version numérique (**word**) par mail au Service Connaissance Territoriale aux adresses mail suivantes : befribourg@mareregionsud.fr + référent région + Contact de l'université de rattaché précisé ci-dessous + secrétariat SCOTIGEO cduchemin@mareregionsud.fr + VCUCCHI@mareregionsud.fr
- **Date limite de réception des dossiers : le 01 octobre 2021**
- Les Directions Recherche et Valorisation (DRV) des universités et la direction des études de l'Institut d'Etudes politiques, dont dépendent les équipes, devront obligatoirement être mises en copie de l'envoi par mail du dossier :
 - AU : jean-francois.blanco@univ-avignon.fr
 - AMU : laurence.saracino@univ-amu.fr
 - UTLN : projets@univ-tln.fr
 - UCA : Jean-Charles.Briquet-Laugier@unice.fr
 - IEP : marie-laure.boursin@sciencespo-aix.fr

DOCUMENTS A FOURNIR IMPÉRATIVEMENT POUR CHAQUE DOSSIER

1	Une note de 3-4 pages organisée autour des rubriques suivantes : titre de l'action, nom du/des laboratoire(s) ou formation(s) candidat(e)(s), contexte, objectifs, méthodologie, livrables attendus, calendrier (au plus tard, la fin de l'action sera prévue en décembre 2022), équipe pressentie en précisant la personne référente, partenariat (si des partenaires sont associés), tableau des dépenses prévisionnelles par grand poste.	
2	Les curriculum vitae des personnes (titulaires et/ou contractuels) de l'équipe-projet pressentie.	